

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport ayant trait à la cession des Certificats d'Economie d'Energie.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire et chers Collègues, dans ce dossier, il nous est demandé de valider quatre propositions concernant la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, acquis par la Ville de Lyon, plus communément appelés CEE. Nous voterons bien entendu ce dossier.

Mais je voudrais cependant vous faire quelques remarques : dans le contexte actuel, nous sommes confrontés à la nécessité d'économiser l'énergie, notamment par le fait que nous devons diviser par cinq, d'ici 2050, nos émissions de CO2.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mettre en place :

- des dispositifs d'économie d'énergie et les CEE en font partie ;
- mais aussi une gestion efficace de l'énergie ;
- et développer les énergies renouvelables.

Le dispositif qui nous intéresse ici, créé par la loi POPE, repose sur l'obligation de réaliser ces économies d'énergie. Cette obligation s'impose notamment aux fournisseurs d'énergie et à tous ceux aussi que l'on nomme les « obligés ».

Pour la période qui est devant nous de trois ans, cet objectif sera de 340 Terra Wattheure, disons au niveau national. La Ville de Lyon s'est engagée dans cette démarche, elle a déjà accumulé un certain nombre de KWh CUMAC (cumulés et actualisés) 32 millions de Kwh CUMAC et nous nous en réjouissons et nous proposons de les mettre sur le marché dans cette délibération par l'intermédiaire d'un appel d'offres, si on peut l'appeler ainsi puisque cette fois, c'est nous qui allons vendre quelque chose. . En ce qui concerne le point 4 de cette délibération à laquelle on adhère bien sûr, on pouvait introduire la possibilité de vendre par lots. En effet certains « petits obligés » sont pressés de s'acquitter de ce qu'ils vivent actuellement comme une taxe et ils pourraient être intéressés à nous payer ces certificats à un bon prix.

Si la Ville de Lyon travaille sur l'efficacité énergétique, sur son éclairage et ses bâtiments, on l'a déjà voté tout à l'heure avec un dossier passé inaperçu, le dossier PLUS, elle développe aussi des énergies renouvelables, notamment dans son réseau de chaleur de la Duchère. Mais elle devrait aussi s'engager plus activement dans l'achat et la

production d'ailleurs d'électricité certifiée d'origine renouvelable dite « électricité verte ».

Alors pourquoi je fais cette proposition ? C'est que l'heure est grave pour l'avenir français des énergies renouvelables :

- Les éoliennes croulent sous de nouvelles contraintes administratives.

- La géothermie ou la biomasse attendent gentiment des textes pour émerger.

- Et l'énergie solaire fait l'objet d'un moratoire depuis décembre 2010. On peut déjà craindre le pire pour son avenir, pourquoi tant de haine ? La réponse est peut-être dans l'étude « Solar and Nuclear costs crossover ». C'est une étude américaine qui établit sur la base d'un calcul économique rigoureux que les courbes des coûts du solaire et du nucléaire sont en train de se croiser.

Plutôt que d'interdire le développement des énergies renouvelables, le gouvernement a choisi de les étouffer en compliquant les procédures d'autorisation et allant jusqu'à salir leur image. Le vocabulaire a été modifié et je vous renvoie d'ailleurs au discours de M. Fillon, le 22 février 2011 devant le Conseil économique, social et environnemental.

M. LE MAIRE : Vous avez dépassé votre temps de parole !

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : J'en ai pour 30 secondes encore.

L'univers des énergies renouvelables, pour lui, est devenu, un univers impitoyable, et plus question de parler « d'éco-entrepreneurs », on parle de « spéculateurs », il n'y a plus de levier de croissance verte », rien que des bulles spéculatives ».

Alors, que penser du Gouvernement qui met la France hors jeu d'un des marchés les plus prometteurs sur le plan économique, social et environnemental ?

Il appartient donc aux collectivités et à la Ville de Lyon en particulier, ce qu'elle fait, de relever ce défi à travers des mesures concrètes de son plan climat notamment dans la valorisation des ressources renouvelables de son territoire, on peut parler d'énergie solaire, ainsi que dans leur parc immobilier par la rénovation performante et dans la gestion efficace de leur réseau de distribution d'électricité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)